

ministre a gardé le silence là-dessus. Effectivement, lorsque le député de Waterloo a soulevé la question, la réponse du premier ministre a été «Pour l'amour du ciel, non». Pourtant, le ministre des Postes, collègue du ministre des Finances, s'est prononcé ouvertement et clairement en faveur d'un taux de change flottant pour le Canada.

La semaine dernière, j'ai cité un extrait d'observations qu'il a rédigées pour un ouvrage intitulé «*The Nation Keepers*». A la page 214 du volume, il expose l'argument en faveur d'un taux flottant du change. J'aimerais savoir ce que le ministre en pense, surtout depuis que l'idée est bien accueillie dans les milieux financiers. Depuis déjà un certain temps, le président de la Banque Royale préconise un taux flottant du change. Qu'en pense le ministre?

On a avancé qu'un taux «à cheville rampante» résoudreait le problème des changes. Dans un article publié par le *Times* de Londres, M. Douglas Jay, ministre britannique, disait ceci au sujet de notre crise monétaire actuelle et du taux à cheville rampante:

On peut y arriver en ayant recours, par exemple, à ce qu'on pourrait appeler un taux «à cheville rampante.» Le taux des changes ne pourrait pas s'écarter, disons, de plus de un pour cent de chaque côté de la cheville. Et la cheville elle-même serait fixée d'après le taux moyen du marché au cours des 12 mois précédents, par exemple. La cheville pourrait se déplacer très légèrement vers le haut ou vers le bas, sans décision ni crise politique. Les devises faibles pourraient fléchir, les fortes se raffermir, jusqu'à 2 p. 100 par année. Cela devrait permettre des rajustements à long terme sans susciter de spéculation incontrôlable.

Que pense le ministre des Finances du taux à cheville rampante qui, selon M. Jay, pourrait éviter les crises provoquées par la spéculation comme celle que nous venons de traverser?

Troisièmement, je tiens à attirer l'attention du ministre des Finances sur une lettre anonyme que j'ai reçue par la poste. Je ne connais pas l'expéditeur mais l'en-tête est ainsi conçue: «La fraude fiscale réduit les recettes». Voici le texte de la lettre.

Les sociétés canadiennes remettent aux années futures le paiement de l'impôt sur le revenu.

Les recettes fédérales et provinciales, diminuées de plusieurs millions de dollars depuis dix ans, accablent les municipalités et les commissions scolaires de lourdes dettes, ce qui entraîne des taux d'intérêts élevés et impose une fiscalité ruineuse sur les petits propriétaires d'un bout à l'autre du Canada.

Au bas de la lettre se trouve une liste de 40 sociétés dont les noms s'accompagnent de chiffres qui représentent les sommes d'argent. Les noms des sociétés sont disposés de la manière suivante: «Bell of Canada, \$79,916,000; Dominion Foundries, \$101,617,000; Aluminum of Canada, \$139,405,472; Imperial

[M. Gilbert.]

Oil, \$87,645,000;» J'ai choisi ces noms au hasard sur la liste. J'enverrai au ministre une copie de la lettre en lui demandant de l'expliquer. Signifie-t-elle que les Canadiens se font rouler d'environ 1.75 milliards de dollars chaque année? Si le ministre pouvait recouvrer le montant qu'on lui doit de la sorte, nous n'aurions aucune peine à réunir les sommes nécessaires pour satisfaire aux dépenses de l'année prochaine.

Je veux maintenant parler au ministre du rapport Carter. On se rappelle que le très honorable député de Prince Albert avait chargé en 1962 Kenneth Carter d'enquêter sur le régime fiscal du Canada. Le rapport a été présenté au Parlement en février 1967 et il a révélé des inégalités fiscales qui jouaient aux dépens de ceux qui gagnaient des petits et des moyens revenus et on faisait ressortir par contre les avantages injustifiés dont bénéficiaient les compagnies pétrolières, les mines et les compagnies d'assurance grâce aux allocations d'épuisement, aux concessions fiscales, et j'en passe. Lorsque le rapport a été déposé à la Chambre l'actuel ministre des Finances a tenté d'en minimiser l'importance. Il le dépréciait en disant qu'il n'était valable que pour 1964 et que surtout il compromettrait l'avenir économique du Canada. Sauf erreur, le ministre des Finances avait à l'époque chargé son ministère de faire six études spéciales, indépendantes sur cette question. Il voulait déterminer les conséquences des recommandations Carter sur l'avenir économique du Canada. Toutes ces études ont conclu que l'application de ces recommandations ne nuirait nullement à notre progrès économique.

Les brillants fonctionnaires qui assistent le ministre sont présents dans les tribunes et celui-ci accepterait sans hésiter de déposer ces rapports indépendants préparés par ses fonctionnaires sur les conséquences de la mise en œuvre des recommandations Carter sur le progrès économique du Canada. On pourrait quand même persuader le ministre de montrer aux députés ces rapports préparés par ses collaborateurs.

On se souvient, sans doute, que le ministre des Finances de l'époque avait invité diverses compagnies à présenter des mémoires, en fixant le 30 septembre comme date-limite. Fait surprenant, l'industrie à elle seule a présenté 100 mémoires. J'ai appris de bonne source que l'International Nickel avait dépensé \$250,000 à la rédaction d'un mémoire pour contrecarrer le rapport Carter. Qu'une centaine de compagnies cherchent à justifier leur façon d'agir, la chose est de nature à susciter des soupçons. Comme le signalait mon collègue, c'est une tentative manifeste pour sauvegarder le socialisme à l'intention des riches.